



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Séance ordinaire du Conseil général sous la présidence de **M^{me} Sophie Michel**, présidente du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M^{me} Sophie Michel, présidente, salue les membres du Conseil général présents, le Conseil communal, le secrétaire général, la secrétaire du Conseil général, les représentants de la presse et le public. Chacun aura eu raison du brouillard pour se frayer un chemin jusqu'à la Prillaz et elle s'en trouve ravie. Elle s'adresse néanmoins à ses collègues de Murist : il semblerait que le soleil ait été généreux dernièrement avec eux et elle les invite à le partager avec leurs concitoyens de plus basse altitude.

M^{me} Michel se réjouit de la présence du public et rappelle qu'il ne lui est pas possible de prendre la parole durant les débats de ce soir mais que les membres du Législatif se tiennent à disposition pour relayer leurs préoccupations lors des prochaines séances.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} janvier 2024. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 68 du règlement d'organisation du Conseil général, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

Les intervenants sont priés de s'exprimer uniquement dans les micros, ceci pour que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

SCRUTATEURS

M^{mes} et M. Karine Lüthi, Anne Meyer Loetscher et Martin Veluzat.

CONSEIL GENERAL

Excusés : M^{mes} et MM. Yvan Baechler, Jérôme Carrard, Aurélie Haenni, Pierre Ménétrety, Fabrice Pillonel, Alexandre Rey.

54 conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Le quorum étant atteint, **M^{me} Sophie Michel**, présidente, déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet. M^{me} Raetzo arrive avec un peu de retard.

M^{me} Sophie Michel, présidente, prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2024.
2. Communications du Conseil communal.
3. Election de deux membres à la Commission financière pour la période administrative.
4. Approbation de la recommandation de la Commission des structures concernant les Autorités communales pour la législature 2026 à 2031 et ses règlements d'organisation du Conseil général 2026-2031 et des honoraires du Conseil général 2026-2031 – message no 75.
5. Octroi d'une autorisation de dépense de CHF 200'000.00 pour la prolongation et l'évolution du poste de « chargé-e de promotion économique locale et de communication » – message no 76.
6. Création d'un financement spécial pour un fonds d'équipement touristique pour un montant de CHF 181'236.80 et approbation de son règlement – message no 77.
7. Octroi d'une autorisation au Conseil communal pour la mise à disposition d'un terrain de 4'573 m², sur la parcelle RF 4395, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP), avec avantage financier de CHF 40'000.00 – message no 78.
8. Postulat déposé par le Groupe PS – Les Vert.e.s concernant la stratégie à long terme pour le développement de logements adaptés et à loyer abordable.
9. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal du 19 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

M^{me} Sophie Michel, présidente, remercie **M^{me} Christan** pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M^{me} Sophie Michel, présidente, rappelle que si une communication du Conseil communal suscite des questions ou des réactions, les membres du Conseil général pourront prendre la parole pendant les « divers ».

M^{me} Sophie Michel, présidente, donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, syndic, communique :

Organisation communale

Le Conseil communal souhaite vous informer sur l'évolution de l'organisation de l'Administration communale.

Nous avons le plaisir de vous confirmer que l'équipe des chef-fes de Service est au complet depuis le 1^{er} octobre 2024.

**DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00**

Commune d'Estavayer

Nous vous informons que M. Pedro Ferreira, chef de Secteur des infrastructures routières, a décidé de quitter son poste au 31 décembre 2024, après plus de 5 ans de travail au sein du Service des eaux et du domaine public. Nous remercions M. Ferreira pour son travail assidu, son professionnalisme et son esprit d'équipe.

M^{me} Céline Fasel, directrice de la Crèche, a également décidé de donner un autre élan à sa carrière professionnelle. M^{me} Fasel a effectué un travail significatif dans l'amélioration de la gestion de l'accueil de la petite enfance selon les standards d'aujourd'hui, dans la communication avec les parents et dans la mise en place d'une organisation efficiente. Nous la remercions chaleureusement pour son engagement, son professionnalisme et son esprit d'équipe.

Les recrutements pour le remplacement des deux postes sont en cours.

M. Eric Chassot, syndic, communique :**Gestion électronique des documents (GED) – statut d'implémentation**

Le Conseil communal souhaite vous informer sur l'implémentation du programme M-Files pour la nouvelle gestion électronique des documents (GED) qui a débuté il y a quelques mois avec le Secrétariat général et les RH en phase pilote. Ces deux Secteurs ont permis de mettre en route ce nouveau programme au sein de notre organisation afin que la migration des autres Services se passe dans les meilleures conditions.

Pour rappel, la GED poursuit les objectifs suivants :

1. Respecter le cadre légal et les bonnes pratiques en matière de classement et d'archivage ;
2. Centraliser l'information en offrant un espace de stockage unique pour tous les dossiers et documents de la Commune ;
3. Gérer les accès et/ou restrictions aux documents selon les droits définis ;
4. Faciliter le travail collaboratif ;
5. Automatiser des processus comme le traitement des courriers et la validation des documents.

Dès le 1^{er} janvier 2025, les Services des bâtiments, de la sécurité, de l'accueil et du contrôle des habitants, des finances, ainsi que les Secteurs de l'animation socioculturelle, des sports, le musée, les écoles, l'économie locale, l'accueil extra-scolaire et la crèche travailleront avec ce nouveau programme. Des formations sont planifiées durant le mois de novembre 2024.

La migration des Services eaux et domaine public et territoire se fera en avril 2025.

Un support post-implémentation est prévu sur les mois suivants afin de garantir une bonne transition et d'appréhender les impacts organisationnels de ce changement au niveau de la Commune dans son ensemble.

M. Eric Chassot, syndic, communique :**Crèche et chalets itinérants**

Le Conseil communal vous informe que, pour la première année, l'itinéraire des crèches se déploie dans les localités de la Commune.

Comme l'année dernière, un chalet itinérant, décoré d'une crèche, sera présent durant le mois de décembre dans les différentes localités de la Commune.

Une délégation du Conseil communal sera présente dès 18h30 afin de rencontrer la population et partager un moment convivial en période de fin d'année.

Le programme défini est le suivant :

- 4 décembre à Montbrelloz, place jaune
- 5 décembre à Autavaux, Chemin de la Corbière
- 10 décembre à Forel, stand de tir



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

- 11 décembre à Rueyres-les-Prés, cour de l'école
- 12 décembre à Morens, devant l'abri PC
- 13 décembre à Bussy, devant l'Auberge communale
- 18 décembre à Murist, cour de l'école
- 19 décembre à Vuissens, place de la fontaine
- 20 décembre à Font, cour de l'école

Le Conseil communal vous invite à participer à ces rencontres selon vos disponibilités. Le programme sera partagé dans la presse locale, sur le site de la Commune et sur les réseaux sociaux communaux. Nous remercions M^{me} Raffini, déléguée à l'économie locale, pour l'organisation ainsi que toutes les sociétés et associations qui se sont portées volontaires pour assurer la subsistance.

M. Eric Rey, vice-syndic, communique :

Procédure pour la légalisation des arrêts provisoires du bus urbain

Le Conseil communal vous informe de la suite de la procédure pour la légalisation des arrêts provisoires du bus urbain. Pour rappel, la ligne 501 a été mise en route le 11 décembre 2023. A ce jour, CarPostal et la Commune s'accordent sur le succès de la fréquentation de cette nouvelle ligne, puisque plus de 70'000 personnes ont été transportées selon les chiffres au 30 septembre 2024. La prolongation jusqu'à la Plage communale a été saluée par les visiteurs et les habitants. Le tracé sera en test encore pendant 2 ans.

Comme vous avez pu le lire dans la presse, des arrêts provisoires ont été créés afin d'évaluer la fréquentation, le positionnement, l'infrastructure avant de confirmer la ligne définitive. Le processus a démarré en janvier 2023 à la suite de l'approbation du message n°37 par le Conseil général le 17 novembre 2022 et après l'échéance du délai référendaire. Pour l'intérêt de la population, le Conseil communal a choisi d'intégrer la ligne dans une concession octroyée par l'Office fédéral des transports (OFT). Approuvée en juin 2023, la mise en route a été planifiée pour décembre 2023, et devait être réalisée.

Le 7 mars 2023, une rencontre entre le SPC, la Commune et le bureau d'urbanisme a délimité le cadre de la procédure pour construire les arrêts provisoires. Deux types de procédures ont été confirmés dans le compte-rendu de la réunion. La première concernait les arrêts simplement marqués au sol et par un mât de signalisation ; la coordination devait être réalisée seulement avec le SPC, sans publication ni mise à l'enquête. La seconde procédure concernait les arrêts avec marquage et aménagement constructif ; ceux-ci étaient soumis à la procédure simplifiée selon la loi sur la mobilité, sans mise à l'enquête ni publication, mais avec un courrier recommandé aux « tiers concernés ».

Entre mars et septembre 2023, plusieurs versions ont été travaillées et partagées avec les Commissions communales et les Services cantonaux pour aboutir à un processus concerté et validé par tous. Le 14 septembre 2023, le projet définitif est validé par le Conseil communal après avoir été présenté aux Commissions communales. Le dossier a été transmis à la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME). Dans un courrier du 26 septembre 2023, le Conseil communal informe la DIME de la problématique des délais d'approbation de la procédure, qui aurait pour conséquence la réalisation des travaux avant l'approbation cantonale en vue de la mise en exploitation le 11 décembre 2023.



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le 24 octobre 2023, la DIME, reconnaissant les délais restants qui auraient abouti le 7 décembre 2023 – et donc l'impossibilité de réaliser les arrêts dans le laps de temps restant (5 jours), propose une demande de début anticipé des travaux, sans préciser toutefois qui sont les « tiers concernés ». La Commune a initié la procédure requise pour la demande anticipée, notamment par l'envoi de courriers aux sept tiers privés directement concernés et/ou des rencontres individuelles. Tous les tiers privés des fonds voisins des arrêts n'ont pas été consultés. La demande a été envoyée à la DIME le 22 décembre 2023, le délai de recours ayant échoué le jour même.

En parallèle, la mise en service de la ligne de bus urbain a continué, avec la validation des horaires et l'attribution de la concession, qui ne pouvait être résiliée qu'en cas de force majeure. Le Conseil communal a décidé, en séance technique le 13 novembre 2023, sans avoir reçu le préavis cantonal, d'adjudger les travaux pour permettre la mise en route. En tout temps, la Commune a suivi un processus actif respectant les délais et la procédure recommandée par les Services cantonaux.

Les travaux ont été terminés afin de permettre l'inauguration de la ligne 501 le 7 décembre 2023. La DIME a été invitée à cet événement et était présente via une délégation.

En date du 9 octobre 2024, 10 mois après la demande, la Commune a reçu une décision du Service cantonal des ponts et chaussées (SPC) qui renvoie le dossier d'approbation des plans des arrêts provisoires, lequel avait été soumis selon la procédure simplifiée. Le motif invoqué est la non-consultation des tiers privés des fonds voisins.

Il est évident que la Commune a œuvré dans l'intérêt de la population pour la mise en fonction de la ligne 501, et après avoir pesé les risques et les bénéfices de ses décisions. Annuler le lancement du bus urbain aurait eu un impact significatif sur les attentes de la population et l'offre de mobilité. Le Conseil communal regrette que les conditions d'obtention d'une demande de travaux anticipés n'aient pas été confirmées plus tôt, afin de se mettre en conformité rapidement.

Aujourd'hui, le Conseil communal va faire diligence pour régulariser la situation, selon les recommandations du 9 octobre 2024. Le projet est de corriger la procédure simplifiée par une mise à l'enquête via la Feuille officielle, laquelle permettra aux « tiers concernés » de se manifester durant le temps de la procédure. Le Conseil communal remercie la population de son utilisation régulière du transport public urbain, il rappelle que, dès le 4 novembre, c'est l'horaire hivernal qui reprendra ses droits et que le bus ne circulera plus le week-end.

M. Eric Rey, vice-syndic, communique :

Mise à l'enquête publique des travaux de l'îlot 5 à Gare-Casino

Le Conseil communal tient à vous informer que le bénéficiaire du droit de superficie sur l'îlot 5 de Gare-Casino envisage de déposer la demande de permis de construire pour les quatre immeubles, le parking souterrain et les aménagements extérieurs dans la première partie du mois de novembre 2024, soit ces prochains jours.

Pour rappel, la mise à disposition a été accordée par le Conseil général le 14 septembre 2023 à la suite de la présentation du message n°58. Le projet a été travaillé par les développeurs en conformité avec la convention et le DDP signés, ainsi qu'avec les recommandations du collège d'experts mandaté par la Commune. Des gabarits seront installés, notamment sur la parcelle communale. La coordination est en cours, afin de maintenir le maximum de places de parc.



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Le premier immeuble accueillera une dizaine de médecins généralistes et spécialistes, un physiothérapeute et d'autres cabinets mixtes. Un deuxième immeuble aura neuf appartements en propriété par étage (PPE), le troisième immeuble aura neuf appartements en location, dont certains à loyers restreints, et le quatrième immeuble accueillera les ateliers de la Fondation La Rosière ainsi que deux logements. Le parking souterrain comprendra 91 places, dont au moins 45 publiques.

Le début des travaux est envisagé pour le milieu de l'année prochaine et les locaux seront – dans un monde idéal – terminés pour le début 2027. Le Conseil communal se réjouit de l'avancement de ce projet qui a suscité un débat constructif vers une solution satisfaisante pour tous.

M. Eric Rey, vice-syndic, communique :

Etude d'interface autour de la gare ferroviaire – point de la situation

Le Conseil communal tient à vous présenter un point de situation autour de la gare ferroviaire à Estavayer-le-Lac. L'étude d'interface menée conjointement entre le Canton et la Commune est aujourd'hui quasiment terminée. Il reste encore quelques validations du Comité de pilotage. Pour rappel, cette étude démarrée en 2023 sert à déterminer le futur de la zone, notamment en matière de transit des véhicules motorisés et de la mobilité douce, de l'occupation de l'espace et des équipements nécessaires. L'étude doit fournir une évolution à court, moyen et long terme de la zone, en collaboration avec les acteurs de la mobilité que sont les CFF et les TPF.

Parmi les objectifs principaux, on trouve la volonté d'apaiser la situation autour du passage à niveau et en vieille-ville, et ce en tenant compte des futurs développements. Pour cela, il est nécessaire de réduire les conflits entre les divers usagers, d'améliorer les connexions piétonnes et de mobilité douce, de favoriser la sortie et la circulation des bus. Le développement de la gare routière tient un rôle central dans cette étude et nécessite encore de la coordination pour aboutir.

D'autre part, le Conseil communal indique qu'il a retiré son opposition au projet de « Modernisation de la Broye » des CFF à la suite de discussions fructueuses sur le passage de mobilité douce au Sentier des Cerisiers, à la prise en compte des demandes communales sur la place « voyageurs » de la Gare et le passage à niveau. Le projet peut donc maintenant avancer selon les délais confirmés récemment par les CFF, notamment la mise en place du quai provisoire à l'été 2025, puis de la mise aux normes du quai voyageurs. La modernisation des enclenchements interviendra en 2028.

M^{me} Carole Raetzo, conseillère communale, prend part à la séance dès ce moment.

3. ELECTION DE DEUX MEMBRES À LA COMMISSION FINANCIERE POUR LA PERIODE ADMINISTRATIVE

A la suite de la démission de la Commission financière de M. Jean-Marc Berset du Groupe BMR et de M. Nicolas Giacomotti du Groupe indépendant, deux membres doivent être élus à la Commission financière pour la période administrative. M^{me} **Sophie Michel**, présidente, les remercie pour le travail effectué au sein de cette Commission.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M^{me} **Sophie Michel**, présidente, fait part qu'elle a reçu la candidature de M^{me} Stéphanie Joye pour le Groupe BMR et celle de M. Gilles Borgognon pour le Groupe indépendant.



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Aucune autre proposition n'est faite. Le nombre de candidats correspond au nombre de sièges. Le scrutin de liste n'étant pas demandé, il est procédé à une élection tacite.

M^{me} Sophie Michel, présidente, proclame élus M^{me} Stéphanie Joye pour le Groupe BMR et M. Gilles Borgognon pour le Groupe indépendant en qualité de membres à la Commission financière pour la période administrative. Félicitations. Applaudissements.

4. APPROBATION DE LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION DES STRUCTURES CONCERNANT LES AUTORITES COMMUNALES POUR LA LEGISLATURE 2026 À 2031 ET SES REGLEMENTS D'ORGANISATION DU CONSEIL GENERAL 2026-2031 ET DES HONORAIRES DU CONSEIL GENERAL 2026-2031 – MESSAGE N° 75

M^{me} Sophie Michel, présidente, remercie en préambule cette Commission pour les réflexions menées et le travail effectué.

M. Cyrille Gassmann, rapporteur de la Commission des structures, relève que le rapport de la Commission étant très complet et comme chacun a pu en prendre connaissance, il ne va donc pas en faire un résumé. Il se permet juste d'expliquer comment la Commission est arrivée aux propositions présentées ce soir. A la première séance, chaque membre de la Commission avait sa propre idée sur les structures politiques idéales de la Commune. Tout le monde n'avait certainement pas les mêmes idéaux et tous les idéaux n'étaient pas forcément atteignables au vu du cadre légal édicté par la loi sur les communes du 25 septembre 1980. Après une analyse approfondie de ce cadre légal, de grandes discussions ont émergé dans le but de trouver les meilleurs compromis. Ce sont ces compromis qui sont proposés ce soir. Comme chacun peut le constater, toutes les propositions ont été approuvées par la Commission à une forte majorité ou à l'unanimité. Pour toutes ces raisons, la Commission recommande d'accepter les propositions soumises. De plus, la Commission tient à relever ce soir qu'un conseiller communal fraîchement élu arrive avec ses forces et faiblesses ainsi qu'avec ses connaissances et ses lacunes. Ainsi, elle souhaiterait inviter l'actuel Conseil communal à mettre au budget 2026 des formations liées à la prise de fonction du nouveau Conseil communal sur des sujets comme le management, les outils informatiques, la communication, l'expression orale et écrite ou encore une formation spécifique au dicastère reçu.

M. Pierre-Alain Joye, rapporteur de la Commission financière, informe que, lors de ses séances des 15 et 22 octobre derniers, celle-ci a pris connaissance du message relatif à cet objet. Elle s'est d'abord demandé si elle devait réellement donner son point de vue par rapport à ce message qui concerne les futures structures de la Commune et est arrivée à la conclusion que c'était le cas, certaines décisions ayant des incidences financières (par exemple la diminution du nombre de conseillers communaux et le fait de rémunérer les conseillers généraux pour leur participation aux séances d'information). La modification des structures de la Commune ne va pas avoir une incidence financière directe sur les comptes 2025 et toutes les décisions prises ce soir impacteront les comptes dès l'année 2026. C'est lors de l'approbation du budget 2026 que les premiers effets financiers se feront ressentir. Le fait de rémunérer les conseillers généraux pour leur participation aux séances d'information va entraîner une hausse des dépenses mais celle-ci sera compensée par le fait que le nombre de séances ordinaires du Conseil général va être diminué dès l'année prochaine (ce qui entraînera des économies rapidement et



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

de manière durable). La Commission prend acte de la volonté de la Commission des structures de réduire le nombre de conseillers communaux, ce qui permettra des économies nettes de 0,7 EPT (quand bien même ces économies seront peut-être balancées par l'engagement de personnel communal supplémentaire). Mais là également, c'est uniquement lors de l'approbation du budget 2026 que le Conseil général pourra décider ou non de ceci. La Commission financière prend également acte de la volonté de la Commission des structures de réduire le nombre de commissions, ce qui devrait également entraîner des modestes économies financières. Pour le fonctionnement à proprement parler de la Commission financière, ses membres prennent bonne note du souhait d'intégrer les demandes de subsides dans les prérogatives de la Commission financière ainsi que de la révision du règlement du Conseil général définissant une suppléance active de la Commission financière. Le fonctionnement de la future Commission financière (notamment son nombre de membres ainsi que le système des suppléances) demeure une inconnue à ce jour et ceci devra être clarifié lors de la séance de constitution des commissions lors de la future législature. En conséquence, après une courte délibération, la Commission financière accepte à la majorité des membres présents le message n° 75.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève, comme mentionné dans le rapport, que le Conseil communal a participé activement à cette Commission avec quatre membres du Conseil, soit quasi la majorité. Leur avis a été donné à toutes les étapes et le Conseil communal est en parfait adéquation avec le rapport présenté ce soir, notamment en ce qui les concerne principalement, soit le nombre de conseillers communaux et leur taux d'activité. Le Conseil communal adhère parfaitement aux propositions présentées et les soutient.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Nicolas Schmutz, au nom du Groupe PLR, relève que la situation financière de la Commune est délicate. Des efforts doivent être faits à tous les niveaux. Pour cela, une majorité du Groupe PLR estime que le forfait de CHF 70.00 pour rémunérer la présence à une séance d'information est inopportun. Aucune conseillère ou aucun conseiller général n'exerce cette fonction pour l'argent car ils ne sont pas payés mais défrayés. De plus, les séances d'information, comme le nom l'indique, sont organisées pour les renseigner plus en détail sur tel ou tel sujet afin de pouvoir voter en disposant de plus d'éléments. Il n'y a pas lieu de verser quelque chose pour s'informer. De telles séances peuvent finalement s'apparenter à des recherches ou autre travail d'information que chaque conseillère ou chaque conseiller effectue individuellement. Ils osent espérer qu'un défraiement n'influence pas la volonté de participer à de telles séances. Evidemment, il s'agit de quelques milliers de francs par année qui n'auront qu'un impact minime sur les comptes communaux. Toutefois, ils considèrent que cette charge supplémentaire n'est pas en adéquation avec la politique financière à adopter actuellement. Pour ces raisons, et en enlevant nullement l'excellent travail de la Commission qu'ils soutiennent, les membres du Groupe PLR demandent un amendement en supprimant le forfait de CHF 70.00 pour « indemnité séance d'information » au point B du règlement fixant les honoraires du Conseil général et les indemnités à verser aux membres du Bureau et des commissions du Conseil général pour la période 2026-2031.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M^{me} Sophie Michel**, présidente, relève que le premier vote portera sur la proposition telle que présentée par la Commission des structures dans le message. Si un membre désire privilégier l'amendement déposé, il faudra dès lors refuser ce premier vote. Si la première proposition est refusée, un deuxième vote aura lieu avec la prise en compte de l'amendement.



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

Lors du vote, la recommandation de la Commission des structures concernant les Autorités communales pour la législature 2026 à 2031 et ses règlements d'organisation du Conseil général 2026-2031 et des honoraires du Conseil général 2026-2031 sont acceptés par 28 oui, 25 non et 1 abstention.

5. OCTROI D'UNE AUTORISATION DE DEPENSE DE CHF 200'000.00 POUR LA PROLONGATION ET L'EVOLUTION DU POSTE DE « CHARGE-E DE PROMOTION ECONOMIQUE LOCALE ET DE COMMUNICATION » – MESSAGE N° 76

M. Tom Bise, rapporteur de la Commission financière, informe que celle-ci, lors de ses séances des 15 et 22 octobre derniers, a pris connaissance du message n° 76. Après avoir étudié en détail les informations fournies et écouté les réponses du Conseil communal à leurs questions, la Commission financière a jugé que les justifications étaient insuffisantes et n'apportaient pas de réponse satisfaisante aux préoccupations soulevées. Il relève que le Conseil général se retrouve aujourd'hui face à un dossier qui revient pour la troisième fois. Les deux premières approbations s'inscrivaient dans des contextes bien spécifiques. D'abord, les travaux majeurs dans la Grand-Rue, puis la pandémie du COVID, soit deux situations exceptionnelles justifiables qui avaient un impact sur le commerce local. Ces circonstances particulières légitimaient effectivement la création temporaire d'un poste pour répondre aux défis immédiats. Mais aujourd'hui, ces urgences ont disparu. Le contexte actuel ne présente plus ni situation extraordinaire, ni crise sanitaire qui nécessiterait une telle réponse. Il faut être franc : ce qui est proposé ici n'est plus une mesure de nécessité, mais bien un luxe que la Commune envisage de se payer, à un moment où sa situation financière ne lui permet pas de tels excès. On ne peut pas se permettre de maintenir ou de créer des postes simplement parce qu'ils existent ou parce qu'ils semblent agréables à avoir. En ce qui concerne l'argument de la communication avancé pour justifier ce poste, il est tout à fait possible d'externaliser un mandat de communication lorsque l'on se trouve face à une situation rare et spécifique. D'ailleurs, c'est exactement ce qui a été fait récemment, avec succès. Cette approche ponctuelle permet de répondre aux besoins sans avoir à créer un poste permanent, tout en restant plus flexible et économiquement avantageuse pour la Commune. Pour toutes ces raisons, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, a pris la décision de refuser ce message. Elle invite l'ensemble du Conseil général à en faire de même.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, en préambule au débat qui va arriver, estime important de donner deux éléments sur la forme et sur le contexte dans lesquels ces postes ont été proposés. Premièrement sur la forme du message, il a été entendu lors des séances des groupes politiques, une critique de soumettre ce poste par un message plutôt que de le mettre au budget. Le Conseil communal en convient et comprend les critiques émises à cet effet et il s'engage, pour autant qu'il y ait une continuation par rapport à ce poste, à le faire perdurer 2 mois de plus pour que, par la suite, cela puisse être décidé directement dans le budget. Par contre, il trouve dommage, si c'est uniquement la forme qui pose problème, que le poste passe à la trappe pour cette raison-là. Par rapport à une autre critique sur la forme, soit le montant de CHF 100'000.00/an qui est apparu élevé pour certains : en fait c'est un montant maximum. Lors des deux dernières votations, ce montant a été accepté mais dans les deux cas, finalement le salaire a été inférieur. Bien sûr le Conseil communal fait attention à trouver le meilleur profil pour le salaire le plus convenable. Ensuite sur le contexte, effectivement comme cela a été dit, il a déjà été voté deux fois et cela fait 4 ans que deux collaboratrices sont venues comme déléguée au commerce local. Le contexte qui a amené à ceci est certes en partie



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

les travaux, en partie aussi le COVID mais il faut aussi remonter un petit peu le temps et se remémorer comment était le commerce local lors de la votation du premier poste. Avant même la votation, une année avant il y avait eu pas mal de démarches. Le contexte est qu'il y avait des difficultés, des incompréhensions entre la Commune et les commerçants, il y avait un climat plutôt négatif sur le futur du commerce en ville, il y avait passablement de demandes de la part de commerçants, aussi des demandes de la part de conseillers généraux sur des actions qui devaient être faites par le Conseil communal pour soutenir ce commerce local. Il y avait aussi des discussions sur le climat morose du commerce local, des petits commerçants, des indépendants et ce souci était quelque chose d'assez patent dans l'ensemble de la population. Pour répondre à ces craintes de la population, du politique, du Législatif, des indépendants, le Conseil communal a décidé de prendre les choses en main avant que le COVID ou que les routes ne soient ouvertes. Il a mis en place des ateliers qui ont fait se questionner une partie de la classe politique, une partie des commerçants et également au sein du Conseil communal, quelques membres et il y a eu un travail avec des ateliers, des propositions qui ont été faites et finalement des décisions d'application. Une des propositions principales était justement l'engagement d'une personne qui puisse soutenir ce commerce local parce qu'il y a une certaine fragilité dans ce contexte de ce début de 21^{ème} siècle par rapport à ce commerce en comparaison à d'autres commerces. Tous ces éléments ont amené le Conseil communal – ce n'est pas une volonté de se payer un poste, là il tient à être très précis sur le terme – à créer un poste qui est au bénéfice d'un secteur fragile et qui nécessite de ce point de vue-là une certaine aide.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que la partie de la communication est quand même la moitié du poste. Chacun le sait, il n'est pas rare que la communication du Conseil communal soit critiquée. L'Exécutif a dès lors décidé d'étoffer un peu l'équipe qui s'occupe de la communication, communication principalement sur les différents supports tels que les réseaux sociaux et le journal communal. Le Conseil communal a écouté le Conseil général pour se faire et a décidé d'étoffer un peu cette équipe dans ce sens-là, cela paraît nécessaire. Il faut bien se rendre à l'évidence que cette part de communication ne concerne pas les événements exceptionnels pour lesquels la Commune continuera à s'appuyer sur un institut spécialisé. C'est vraiment la communication de tous les jours de la Commune envers sa population et son Conseil général.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M^{me} Gwennaëlle Riedweg, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève que ce Groupe a longuement fait débat, le sujet les a énormément questionnés et une prise de position claire avec les informations dont ils disposent dans ce message et ses lacunes n'est ni évidente, ni unanime. Le préavis négatif à la majorité de la Commission financière est d'ailleurs un indicateur puissant. Les critères de création du poste dans le passé ne sont d'ailleurs plus d'actualité. Ils comprennent que certaines tâches en lien avec l'économie locale soient plus que nécessaires au bon fonctionnement de la Commune mais il serait judicieux de mener une réflexion sur ce qui est à assumer par la Commune et ce qui ressort des compétences et du cahier des charges de la SCAVE avant de choisir de reprojeter un tel poste dans des conditions qui ont actuellement changé. **M^{me} Sophie Michel**, présidente, souligne que le préavis négatif de la Commission financière sur ce message est à l'unanimité.



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Marie-Joëlle Pythoud Siegrist, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève que ce Groupe a longuement discuté concernant l'octroi de cette autorisation. Ils se sont posé la question si ce poste ou une partie de ce poste n'incombait pas directement à être occupé par la SCAVE elle-même. Faisant partie de la SCAVE, elle a reçu un courrier l'informant d'une assemblée extraordinaire de la SCAVE prévue le 5 novembre prochain, suite à plusieurs démissions au sein de son Comité. En effet, le Comité de la SCAVE écrivait qu'il fonctionne avec un nombre limité de membres, que cela n'est ni idéal, ni suffisant. Chacun a un emploi du temps serré et arrive à la limite du temps qu'il peut offrir. L'engagement volontaire est très compliqué. Donc voilà la réponse à ce questionnement. De plus, la SCAVE demande que ce poste de soutien et de coordination à l'économie locale soit conservé car il joue un rôle capital. Elle ne sait pas ce que le Conseil général va décider ce soir. On peut faire toute la promotion, toute la communication qu'on veut, mais à son avis la base du soutien aux commerces de la ville vient des habitants de la Commune, en commençant par eux-mêmes, membres du Conseil communal et du Conseil général. Il faut soutenir directement les commerces en poussant la porte des enseignes locales, en les appelant, en demandant des offres, en achetant régulièrement dans les magasins, les commerces locaux. La Commune, à travers un règlement communal, peut aussi favoriser un commerce diversifié et attrayant pour les usagers. Tous ensemble, on peut faire évoluer la situation du centre-ville d'Estavayer. Il faut se rendre à l'évidence que sans un soutien actif, sans une implication, ces commerces risquent fort de disparaître.

M. François Julmy, conseiller général, revient sur les propos de Mme Pythoud Siegrist et est totalement d'accord avec elle sur le fait que la population, les conseillers doivent soutenir les commerçants. Si la SCAVE se réunit le 5 novembre, le Conseil général ne devrait-il pas refuser les CHF 200'000.00 demandés aujourd'hui pour laisser la place au Conseil communal d'attendre les discussions que la SCAVE aura et de mettre au budget, s'il le désire, un montant pour la communication et un montant pour ce poste avec des justifications ? Ceci permettra au Conseil général d'avoir des informations complémentaires avec une position claire de la SCAVE et, le cas échéant, de faire un amendement lors du budget. Il demande si sa proposition est possible.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, relève, qu'à son avis, la proposition de M. Julmy est possible vu que le budget n'a pas encore été bouclé et présenté. Néanmoins, il se rend bien compte des questions soulevées mais il désire mettre en avant deux ou trois éléments. Premièrement sur la légitimité du poste dont il a entendu qu'elle n'était plus vraiment là. Pour rappel, il y avait certaines missions assez précises : par rapport à la gestion des questions immobilières, les discussions avec les propriétaires, un rapport annuel qui fait une veille des structures commerciales qui sont libres, à repourvoir ou qui sont occupées ; ceci a été mis en place. C'est clair que ce travail mérite d'être continué parce que finalement ce n'est qu'en faisant ce rapport que l'on peut avoir une vision à long terme de l'évolution du commerce ici au sein de la ville d'Estavayer-le-Lac. Ensuite la mise en réseau des commerçants : ils sont en association, la mise en réseau entre les commerces se fait à ce niveau-là. Mais tous les commerçants ne sont pas membres de la SCAVE et il y a la mise en réseau avec le reste de la population. Ici, finalement le Conseil communal, la Commune, par l'intermédiaire de la déléguée, fait un travail assez conséquent. Il y avait également la volonté de faire une offre de fidélité avec la carte SCAVE. Elle a été mise en place, elle perdure à l'heure actuelle, elle permet d'injecter de l'argent et consommer local au lieu d'avoir des bons qui peuvent être consommés ailleurs. Cela demande un peu de gestion mais cela a un impact fort pour qu'il y ait une production de richesse qui reste à l'intérieur de la Commune. Il y a également l'organisation d'un marché hebdomadaire qui était dans les objectifs, c'est



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

quelque chose qu'il n'est pas facile à maintenir ; il y en a même deux et cela demande du travail hebdomadaire d'être sûr que les marchands soient ici. Il y a également la promotion du « consommer local », ceci a également été fait avec des hauts et des bas comme cela a été cité par M^{me} Pythoud Siegrist. Les habitudes de consommation méritent d'être toujours recommuniquées et on sait très bien qu'en ces temps qui sont un peu moins sensibles au niveau du COVID les gens ont repris des habitudes qui étaient plus vers les supermarchés. Il y a également l'harmonisation des terrasses, l'harmonisation des vitrines. Tout ce travail se fait avec le Service du territoire et la déléguée fait ce lien avec les commerçants ; là aussi c'est un travail qui ne disparaît pas seulement après 2 ans ou 4 ans. Il y a également la gestion du secrétariat des discussions avec les commerçants qui se fait. En plus de ces choses qui étaient prévues à la base, il y a la journée des artisans qui met en lumière des métiers manuels, d'art, des métiers qui peuvent être découverts par des jeunes gens qui vont peut-être ici trouver le métier de leur vie. Il y a également la mise en lumière de commerces confidentiels que sont ces artisans et cela leur permet également de faire un peu d'activité commerciale. Il y a l'accompagnement des remises de commerces. La papeterie-librairie Marschall heureusement a retrouvé un repreneur. Cela fait 2 ans que l'on discute avec Mme Marschall pour trouver une solution, pour qu'elle ne décide pas simplement de fermer et que le hasard des gérances donne le pied pour l'une ou l'autre assurance ou service différent. Finalement de pouvoir maintenir de la diversité commerciale, c'est un rôle important et on a pu soutenir ceci. Il y a également le maintien des vitrines : on a pu maintenir l'ouverture de la vitrine de la pharmacie qui s'est déplacée. Sinon avec le loyer demandé sur cette vitrine, les stores seraient fermés depuis 2 ans et le travail continue. Il y a toutes les activités proposées en lien avec les commerçants comme par exemple la journée des entreprises qui est organisée par la Commune à l'intention des entrepreneurs qui sont aussi des créateurs d'emplois. De dire que finalement le rôle de cette déléguée au commerce local n'est plus légitime, M. Ménétrey y voit un raccourci qui n'est pas forcément juste. La sensibilité au coût, le Conseil communal l'a eue puisque le poste a été divisé par deux lors de l'engagement de la deuxième déléguée au commerce local. On est parti d'un 80% à un 40%, donc cela représente un soutien d'env. CHF 40'000.00 à CHF 50'000.00 pour le commerce local. Un soutien pour maintenir une diversité commerciale et éviter que finalement on se retrouve dans des rues où toutes les vitrines sont obstruées. Enfin, cette politique qui a été entamée, ce serait un peu abrupt de la terminer après 4 ans alors que l'on se rend compte, même si la volonté était de transmettre la plupart de ces actions-là à la SCAVE, que l'on n'y est pas encore arrivé. On l'espère toujours mais il semble important de pouvoir éviter que l'argent qui a été utilisé durant 4 ans s'éteigne comme ça et que l'action finale ne soit pas touchée, c'est important. Pour terminer, on peut quand même dire qu'à l'heure actuelle la SCAVE manque de ressources, il ne va pas répéter tous les propos de Mme Pythoud Siegrist mais relève que la SCAVE souligne que ce poste est important pour que la diversité des commerces continue. Il rappelle également que le commerce local, ce n'est pas seulement des salaires de personnes qui vivent de leur commerce, c'est un lien social, les gens viennent en ville pour se rencontrer et s'il n'y a plus du tout de rez-de-chaussée libre, on aura un problème. Il pense que l'on doit soutenir ce secteur qui subit plus d'outrages que d'autres secteurs économiques en Suisse à l'heure actuelle.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, se sent un peu gênée par ce message. Elle pense que tout ce qui a été dit par M. Ménétrey est une réalité, cela a donné un vrai coup de boost d'avoir cette déléguée au commerce local. Maintenant, c'est un poste qui a évolué, d'abord c'était commerce local, après c'était commerce local couplé à la durabilité. Elle rappelle que le Conseil général avait déjà mis en doute la possibilité de trouver un profil qui réponde et au poste de délégué au commerce local et à la



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

durabilité. L'expérience a fait que vraisemblablement cela n'a pas été le cas jusqu'aujourd'hui l'idée est d'externaliser la durabilité dont le Conseil général ne connaît pas les chiffres. Maintenant on crée un nouveau profil avec celui du soutien au commerce local et celui de la communication. Pour faire partie du métier de la communication, elle peut dire que ce n'est pas tout à fait la même profession non plus. Donc, est-ce qu'on repart de nouveau dans un poste finalement qui est arrangé et peut-être où on n'a pas les compétences fortes ? Délégué au commerce local cela a été prouvé, communication elle ne sait pas. Elle pense quand même que la Commune a besoin d'un soutien au niveau de la communication, on l'a vu, on sait qu'il y a vraiment un besoin de renforcement des réseaux sociaux et c'est vrai que s'il y a une personne à l'interne, cela va plus vite. Elle ne remet pas en question non plus cet aspect-là. Aujourd'hui on a finalement trois postes discutés sur ce poste voté à l'époque c'est-à-dire le commerce local, la durabilité et la communication. Elle n'est pas très à l'aise de voter cet objet en l'état. Par contre que tous ces chiffres-là reviennent dans le budget, que le Conseil général ait vraiment une vision de qu'est-ce qui concerne le commerce local, la communication et finalement quand même un coût pour l'externalisation de la durabilité, cela donnerait une transparence et on saurait où on va. En entendant M. Ménétrey expliquer le rôle du commerce local, elle a l'impression que c'est plus qu'un 40% du pourcentage global. Donc, elle est gênée car elle pense que la Commune a vraiment besoin de ces forces vives mais elle ne votera pas cet objet en tant que tel aujourd'hui et espère qu'il reviendra sous une autre forme dans le budget.

M. Samuel Ménétrey, rapporteur du Conseil communal, relève que le Conseil communal a compris le message évoqué ce soir avec cette dualité du poste. Dans ces circonstances et par bonne intelligence, le Conseil communal propose au Conseil général de refuser ce message et de laisser le Conseil communal revenir au budget avec deux éléments distincts par rapport à ces objets.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'une autorisation de dépense de CHF 200'000.00 pour la prolongation et l'évolution du poste de « chargé-e de promotion économique locale et de communication » est refusé par 1 oui et 53 non.

6. CREATION D'UN FINANCEMENT SPECIAL POUR UN FONDS D'EQUIPEMENT TOURISTIQUE POUR UN MONTANT DE CHF 181'236.80 ET APPROBATION DE SON REGLEMENT – MESSAGE N° 77

M^{me} Gwennaëlle Riedweg, au nom de la Commission culture et tourisme, relève que celle-ci a été informée de la volonté du Conseil communal de créer un financement spécial pour un fonds d'équipement touristique lors de sa séance du 3 octobre 2024. Le montant de ce fonds, à savoir de CHF 181'236.80, provient du retour du fonds touristique de la COREB. La Commission culture et tourisme juge légitime de le réserver à de futurs investissements liés aux infrastructures touristiques communales. La Commission n'a pas de remarque particulière sur le règlement sur le fonds d'équipement touristique et soutient la création du fonds à l'unanimité des personnes présentes.

M. Axel Catillaz, rapporteur de la Commission financière, informe que, lors de ses séances des 15 et 22 octobre, celle-ci a étudié l'aspect financier de ce message. Tout d'abord, il convient de préciser que ce message ne concerne pas une dépense nouvelle pour un montant de CHF 181'236.80, mais se limite à définir le traitement comptable et l'utilisation future de ce montant. Conformément aux principes comptables MCH2, le remboursement du fonds touristique de la COREB peut être comptabilisé de deux manières différentes, soit comme produit extraordinaire, soit comme financement spécial dont le solde



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

sera ensuite porté au bilan. La première option influence positivement le compte de résultat et les liquidités reçues ne sont pas affectées à un but précis, tandis que la deuxième option est neutre au niveau du compte de résultat et l'utilisation future des fonds est affectée à un but précis. Le Conseil communal a choisi de retenir la deuxième option. L'objectif de créer un financement spécial est de pouvoir le réserver et le dédier à de futurs projets touristiques. La création de ce fonds permet de respecter le choix effectué par les précédentes Autorités communales lorsqu'une contribution annuelle de CHF 3.00/habitant était versée au fonds touristique de la COREB pour le développement d'infrastructures touristiques. Par ailleurs, la constitution d'un financement spécial est conditionnée à l'adoption d'un règlement communal spécifique, de portée générale, qui en précise les modalités financières d'attribution et de prélèvement. Ce dernier est annexé au message présenté. En ce qui concerne l'utilisation future de ce fonds, un prélèvement devra soit figurer dans le budget, soit faire l'objet d'un crédit d'engagement s'il s'agit d'une dépense nouvelle d'un montant supérieur à CHF 50'000.00, conformément au règlement des finances communales. A la lumière de ces éléments et des informations transmises par le Conseil communal et suite à son analyse, la Commission financière a décidé de préavisier favorablement l'adoption du message n°77 à une courte majorité de ses membres présents.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, relève que le Conseil communal recommande au Conseil général de valider cet objet par respect du choix du législateur passé.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Steve Pillonel, conseiller général, souligne que cette année en particulier on parle de prioriser les investissements. Ce soir on leur propose de créer un fonds qui fige l'allocation de ce montant. Cela lui pose question vraiment. Il voulait demander l'avis du Conseil communal par rapport à cela. On se plaint régulièrement de l'ampleur des charges liées, là on a un retour de ces charges liées qui permettrait d'utiliser l'argent pour ce qu'on veut. En fait à la place de diminuer le déficit qui s'annonce immanquablement, on leur propose de maintenir le déficit tel quel et de figer ce montant pour une réalisation dont on ne sait même pas ce que ce sera exactement, probablement le Grand Jeu mais on ne sait pas. Finalement après si on refuse le crédit pour le Grand Jeu, on aura un montant bloqué et on ne saura pas quoi en faire. Il ne trouve pas que cela soit une bonne idée d'accepter ce message ce soir.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la création d'un financement spécial pour un fonds d'équipement touristique pour un montant de CHF 181'236.80 et son règlement sont acceptés par 45 oui et 9 non.

7. OCTROI D'UNE AUTORISATION AU CONSEIL COMMUNAL POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DE 4'573 M², SUR LA PARCELLE RF 4395, EN ZONE D'ACTIVITE « PLEIN SUD », SOUS FORME D'UN DROIT DISTINCT ET PERMANENT (DDP), AVEC AVANTAGE FINANCIER DE CHF 40'000.00 – MESSAGE N° 78

M. Carlo Bonferroni, rapporteur de la Commission financière, informe que, lors de ses séances des 15 et 22 octobre, celle-ci a étudié l'aspect financier de ce message. Elle a noté que ce message annule et



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

remplace le message n° 111 de la législature 2017-2021 qui avait été voté le 20 mai 2020. Sur l'aspect purement financier, cette nouvelle autorisation est plus avantageuse que l'ancienne. En effet, la Commune recevra un montant plus important et plus rapidement, car celui-ci sera dû dès la signature du DDP. La Commission financière a voté pour l'approbation de ce message à une très forte majorité et recommande au Conseil général d'accepter ce message.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève qu'effectivement il s'agit d'une reconduction qui n'amène pas de débat. Il confirme que le DDP sera signé avec une entrée en vigueur immédiatement le jour de la signature contrairement à ce qui avait été présenté la dernière fois avec une entrée en vigueur à la remise des clefs du bâtiment. C'est un choix du Conseil communal qui sera imposé aux constructeurs. Par contre, il est à préciser comme c'est dit dans le message qu'il y a un avantage financier de CHF 40'000.00. Celui-ci est encore sous réserve jusqu'à ce que la COREB se repositionne sur sa participation. Elle s'était positionnée favorablement la première fois, elle devrait se repositionner favorablement mais c'est prévu début novembre. Si par hasard la COREB devait se positionner par la négative, bien entendu que l'avantage financier de la Commune disparaîtrait aussi. Ce montant a été mis dans le message car cela ne devrait poser aucun problème du côté de la COREB. L'entreprise concernée est actuellement active, elle est basée à Romont dans des locaux provisoires. Elle a échoué avec le premier projet qui avait beaucoup de contraintes au niveau de la sécurité ECAB ; elle avait renoncé et finalement elle s'est ravisée. Elle a reproduit un dossier différent et force est de constater qu'on a dû la déplacer sur une autre parcelle car le Conseil communal était déjà en pourparlers avec le développeur de cette zone. Donc cette entreprise se trouvera sur la parcelle d'à côté et ce sont des raisons techniques qui font que la parcelle est un petit peu plus grande. Il recommande au Conseil général de reconduire son acceptation. Cette entreprise compte 30 employés aujourd'hui qui devraient passer à 40 à la prise en main de ce bâtiment et se développer vers 50 employés à peu près, le bâtiment étant fait pour un potentiel de 50 employés sur 4'500 m².

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M^{me} Christine Duc, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, relève que son Groupe soutient la mise à disposition d'un terrain en zone d'activité « Plein Sud » avec un avantage financier de CHF 40'000.00. Ils se réjouissent de la création de nouveaux emplois parmi lesquels il y aura assurément des emplois à valeur ajoutée.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, l'octroi d'une autorisation au Conseil communal pour la mise à disposition d'un terrain de 4'573 m², sur la parcelle RF 4395, en zone d'activité « Plein Sud », sous forme d'un droit distinct et permanent (DDP), avec avantage financier de CHF 40'000.00 est accepté par 53 oui et 1 abstention.

8. POSTULAT DEPOSE PAR LE GROUPE PS – LES VERT.E.S CONCERNANT LA STRATEGIE A LONG TERME POUR LE DEVELOPPEMENT DE LOGEMENTS ADAPTES ET A LOYER ABORDABLE

M^{me} Marie Hug, au nom du Groupe PS-Les Vert.e.s, fait un bref rappel de la définition du postulat présente dans le règlement d'organisation du Conseil général d'Estavayer : art. 55, al. 2 « les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

rapport au Conseil général. » Pour enlever certains doutes : non, le Groupe ne demande pas de dépense, simplement un état des lieux. Toujours selon le règlement d'organisation du Conseil général d'Estavayer : art. 59 al. 1 « Le Conseil communal dispose d'une année pour se déterminer sur la proposition ou le postulat qui lui a été transmis. » Oui, le Groupe demande un investissement de temps au Conseil communal pour répondre à leurs questions, mais avec un délai d'un an. Dernier rappel, cette fois-ci historique : dans le programme de législature du Conseil communal datant de novembre 2021, présent sur le site internet de la Commune, p. 11, point 4.1 « Quatre défis principaux à relever » ; premier défi, point 4.1.1 « Accompagner l'évolution démographique », il est notamment précisé : mener une politique de logement adaptée aux besoins en définissant une politique communale de logement et en favorisant la construction d'appartements adaptés. Octobre 2024, soit 3 ans plus tard : toujours pas de politique communale de logement annoncée. C'est de ce constat que le Groupe PS-Le Vert.e.s observe, avec regret, le manque de communication et d'investissement à propos de la stratégie politique de la part du Conseil communal. Cette stratégie permettrait de connaître les différentes démarches qui favorisent le développement de logements adaptés et à loyer abordable entreprises à ce jour et de les ajuster si nécessaire. Il ne faut pas oublier que la problématique des logements peut s'adresser à tout un chacun tel que : une famille avec des revenus modestes ou monoparentale, des jeunes majeurs, des aînés et elle en passe. C'est pour ces raisons-là que le Groupe PS-Le Vert.e.s demande au Conseil général de soutenir le postulat tel que déposé en date du 19 septembre 2024, dans le but d'avoir un état des lieux de cette politique de logements adaptée aux besoins et de la stratégie communale.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que les Autorités communales sont attentives à la situation du logement sur la Commune d'Estavayer. Pour cela, la Commune a adhéré à l'initiative « observatoire du logement », qui permet trimestriellement d'avoir une visibilité sur le parc immobilier locatif staviacois en termes d'appartements disponibles selon leur taille, leur prix de location et le taux de rotation entre locataires. A ce jour, même si le taux de vacance est bas, aucun indicateur ne permet de mettre en évidence un problème particulier à se loger dans des conditions adéquates. De nombreux appartements adaptés sont intégrés dans les constructions du quartier de la Prillaz. Dans le quartier Gare-Casino, à la suite du message n° 74 approuvé par le Conseil général lors de la dernière séance, le Conseil communal peut confirmer que la Commune poursuit les discussions avec les Fondations Merkle sur le développement des îlots 3 et 4. Les Fondations, dans un objectif de développement immobilier à vocation sociale, sont intéressées à construire des appartements adaptés en architecture et en loyer. Le nombre d'appartements reste à confirmer, en fonction des différents types projetés. La mixité du logement fait partie intégrante de la stratégie de l'aménagement du territoire. C'est dans cette perspective qu'une convention est en discussion avec les propriétaires du projet du Plateau de la Gare. Ceci permettra de veiller à un équilibre entre propriétaires, locataires et locataires en situation particulière dans ce quartier à venir. Le Conseil communal soutient l'intention du postulat. Toutefois, le Conseil communal attire l'attention du Conseil général sur le fait que le rapport qui en découlera donnera une vision à un temps « T », qui sera discutable sur les intentions avec les investisseurs privés concernés et qui sera confronté à une mise en œuvre complexe puisqu'également disputée politiquement. Finalement, la charge de travail courante de l'organisation communale nécessitera potentiellement un support externe pour un rapport qui deviendra rapidement obsolète. Fort de ce qui précède, le Conseil communal s'en remettra à la décision de son Législatif.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M^{me} Christine Duc, conseillère générale, remercie M. Chassot pour les éclaircissements donnés par rapport à ce qui se fait dans la Commune. Elle note tout de même son étonnement sur le fait que ce soit M. Chassot, syndic, qui prenne la parole ce soir alors qu'il y a un conseiller communal en charge de la cohésion sociale et un conseiller communal en charge des affaires sociales. Peut-être par la promotion économique c'est de ce fait que M. Chassot a pris la parole mais elle avoue son étonnement d'autant plus que c'est un point qui est régulièrement relevé et elle a l'impression que cette prise de parole conforte un peu l'impression générale ; c'est dit. D'autre part, elle ne se prononcera pas sur le fond du postulat, cela a très bien été fait par sa collègue. Elle tient quand même à relever son regret par rapport à la manière dont le Conseil communal a agi ces 2 dernières semaines lors des séances des groupes. Certaines séances ont eu lieu la semaine passée, le Conseil communal ne s'était pas prononcé à ce moment-là. D'autres séances ont eu lieu cette semaine. Lundi soir dans un groupe, ils ont été informés que le Conseil communal allait proposer le refus de ce postulat, d'autres groupes n'ont pas eu cette information. Elle regrette que cela ait biaisé, peut-être elle ne sait pas, le débat, les réflexions et les discussions au sein des séances de préparation. Elle ne peut qu'espérer que si cette situation devait se représenter, le Conseil communal se mettrait d'accord sur les informations transmises lors des séances des groupes afin que chaque groupe reçoive les mêmes informations du Conseil communal pour discuter.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que la critique est admise car elle est réelle. Le Conseil communal a un peu cafouillé ces derniers jours. Pour jouer la transparence, il y a quelques séances en arrière, le Conseil communal a réglé la problématique de la communication concernant les communications pour le Conseil général qui sont souvent en travail pendant les séances de groupes. Cela a été réglé pour qu'il n'y ait pas de distorsion d'une séance à l'autre et force est de constater qu'il y a eu ce cafouillage pour le postulat mais cela n'arrivera plus.

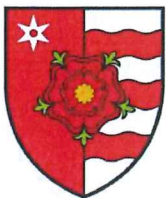
Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le postulat déposé par le Groupe PS – Les Vert.e.s concernant la stratégie à long terme pour le développement de logements adaptés et à loyer abordable est accepté par 28 oui, 23 non et 3 abstentions.

9. DIVERS

M^{me} Sophie Michel, présidente, donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces. Aucune intervention n'est faite.

La parole est ensuite donnée aux membres du Conseil général. **M^{me} Sophie Michel**, présidente, rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de membres du Conseil général, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

M^{me} Anne Meyer Loetscher, conseillère générale, tient à s'excuser pour avoir dû demander le recomptage des votes mais en tant que scrutatrice, c'est difficile de bien voir toutes les mains. D'autre part, à la suite de l'explication des travaux à Gare-Casino, elle a une question sur le stationnement. Il y aura une période de construction assez forte dans cette zone-là sur différents endroits autour de la gare et elle aimerait savoir quelle est la politique de stationnement pendant cette période transitoire, donc avant que les nouveaux parkings soient réalisés, soit pendant la période de construction.



DATE : 30 OCTOBRE 2024 – 20H00

Commune d'Estavayer

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond qu'il s'agit d'une préoccupation du Conseil communal. Aujourd'hui il y a l'îlot 1 en construction qui a partiellement occupé le parking supérieur du Casino. Le parking souterrain de l'îlot 1 entrera en service dans 1 an et demi. D'ici-là les travaux de l'îlot 5 auront débuté, donc là cela sera compliqué. Des réflexions sont en cours pour des parkings provisoires. Le Conseil communal n'a pas, à ce jour, arrêté de spécificités. Actuellement, le parking du Sacré-Cœur est fermé pour 2 ans et il y a les travaux de l'EMS qui devraient débuter avant que les travaux de l'îlot 5 soient terminés. Il y aura passablement de remue-ménage dans ce secteur. Le Conseil communal a des réflexions sur différentes solutions. Une qui pourrait être assez simple est la parcelle où est prévu l'aménagement d'une piscine à futur puisqu'il existe un DDP sur ce terrain. L'accessibilité aurait lieu par la route industrielle derrière ELSA et il y aurait l'accessibilité pour les piétons par le passage sous-voie. Rien n'est fait donc inutile d'attendre que les travaux de goudronnage débutent demain matin dans ce secteur. Mais une chose est sûre c'est que des solutions seront trouvées pour coordonner ces travaux. Dans les tractations avec les Fondations, le parking supérieur du Casino ne sera pas mis en chantier avant d'avoir stabilisé le parking souterrain de l'îlot 5 et le parking souterrain de l'îlot 1, ce qui permettra de récupérer plus de 150 places de parc. L'îlot 2 est en main des TPF ; aujourd'hui les TPF se cherchent un petit peu quant à l'avenir de cet îlot, c'est pour la Commune un regret car elle avait des intérêts dans ce secteur. Dans l'îlot 2, il est prévu un deuxième parking souterrain mais vraiment il n'y a pas de projet dessus pour l'instant, donc c'est un petit peu dormant. Si par hasard, il devait ne pas y avoir de projet, on aurait encore ce qu'on avait comme terrain vague au-dessus de l'îlot 2 qui devrait être remis en disponibilité pendant les travaux des îlots 1 et 5, de l'EMS et de l'école du Sacré Cœur. Le Conseil communal se préoccupe de ce dossier et tiendra au courant le Conseil général au fur et à mesure. Aujourd'hui, les gabarits apparaissent pour l'îlot 5 ; on a encore de nombreux mois à venir pour planifier la disposition du parking inférieur du Casino.

M^{me} Sophie Michel, présidente, remercie les scrutateurs pour leur travail. Certes le brouillard n'est pas arrivé jusque dans la salle, il n'en est pas moins que ce n'est pas si évident qu'il n'y paraît de compter les voix lors des votes.

M^{me} Sophie Michel, présidente, rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 3 décembre 2024 à 20h00 avec comme sujet principal les budgets. Elle demande de pré-réserver la date du 15 février 2025 pour la sortie du Conseil général. Elle demande aux intervenants de la soirée de remettre à M^{me} Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

M^{me} Sophie Michel, présidente, tient finalement à remercier toutes les personnes qui ont œuvré au bon déroulement de cette séance du Conseil général et souhaite à toutes et tous un bon retour. Un apéritif est servi dans le hall de la Prillaz.

Elle lève la séance à 21h30.

Sophie Michel
Présidente

Armand Villadoniga
Secrétaire général

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Anne-Claude Christan
Secrétaire du Conseil général